

LE RAPPORT ANN

2003 | 2004



ASSEMBLÉE NATIONALE
N° 1040-80040616

ORDRE PROFESSIONNEL DES TECHNOLOGISTES MÉDICAUX DU QUÉBEC



SOMMAIRE

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX	5
LE BUREAU DE L'ORDRE	4
INFORMATIONS STATISTIQUES	6
ÉNONCÉ DE LA MISSION	8
RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE	9
RAPPORT D'ACTIVITÉS	12
NOS INTERVENTIONS	14
ACTIVITÉS AVEC NOS PARTENAIRES	17
ACTIVITÉS PAR COMITÉ	18
INSPECTION PROFESSIONNELLE	20
NORMES	22
DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL	23
CONGRÈS	24
COMMUNICATIONS	25
RAPPORT DU VÉRIFICATEUR	26
ÉTATS FINANCIERS	27

GOVERNEMENT DU QUÉBEC CONSEIL EXÉCUTIF

3

M. Michel Bissonnet

Président de
l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous
présenter le rapport
annuel de l'Ordre profes-
sionnel des technologis-
tes médicaux du Québec
pour l'année terminée le
31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Président,
l'expression de mes senti-
ments les plus distingués.

Le Ministre responsable
de l'application du Code
des professions du
Québec,

Québec, mai 2004.

M. Jacques P. Dupuis

Ministre responsable de
l'application du Code des
professions

Monsieur le Ministre,

J'ai l'honneur de vous
soumettre, en votre qua-
lité de Ministre responsa-
ble de l'application du
Code des professions du
Québec, le rapport d'acti-
vités de l'Ordre profes-
sionnel des technologis-
tes médicaux du Québec.

Ce rapport annuel couvre
l'exercice financier du 1^{er}
avril 2003 au 31 mars
2004.

Recevez, Monsieur le
Ministre, l'assurance de
mes sentiments distin-
gués.

La Présidente,
M.-Debbie Provencher,
T.M.

Montréal, mai 2004.

M. Gaëtan Lemoyne

Président

Office des professions du
Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de présen-
ter le rapport annuel de
l'Ordre professionnel des
technologistes médicaux
du Québec.

Ce rapport annuel couvre
l'exercice financier du 1^{er}
avril 2003 au 31 mars
2004.

Recevez, Monsieur le
Président, l'assurance de
mes sentiments les meil-
leurs.

La Présidente,
M.-Debbie Provencher,
T.M.

Montréal, mai 2004.

LE BUREAU SE COMPOSE DE 24 ADMINISTRATEURS DONT VINGT TECHNOLOGISTES MÉDICAUX ÉLUS

Jean-Claude Boucher, T.M.
(Bas St-Laurent-Gaspésie)

France Lavoie, T.M.
(Saguenay - Lac-St-Jean)

M.-Debbie Provencher,
T.M., Présidente
(Québec)

Laurent Bourque, T.M.
(Québec)

Nathalie Rodrigue, T.M.
(Québec)

Claudette Girard, T.M.
(Québec)

Chantal Gauthier, T.M.
(Mauricie-Bois-Francs)

Poste libre
(Mauricie-Bois-Francs)

Bruno Houde, T.M.
(Estrie)

Colette Flageol, T.M.
(Montréal)

André Lefavre, T.M.
(Montréal)

Suzanne D. Dion, T.M.
(Montréal)

Liette Tougas, T.M.
(Montréal)

Richard Charette, T.M.
(Montréal)

Jacynthe Boudreau, T.M.
(Laurentides)

Francine Lanciault Lun,
T.M.
(Montérégie)

Diane Jarry Savard, T.M.
(Montérégie)

Marjolaine Brault, T.M.
(Outaouais)

Ginette Guimond, T.M.
(Nord-Ouest - Nouveau
Québec)

Doris Masson, T.M.
(Côte-Nord)

Quatre administrateurs sont nommés par l'Office des professions du Québec :

Origène Corriveau
Johanne Fortier, c.a.
Jacques Lachance
Guy Landry

LES MEMBRES DU COMITÉ ADMINISTRATIF

M.-Debbie Provencher,
T.M., Présidente

Liette Tougas, T.M., Vice-
Présidente

Richard Charette, T.M.,
B.Comm., Trésorier

Claudette Girard, T.M.

Johanne Fortier, c.a.

LE SIÈGE SOCIAL

DIRECTION GÉNÉRALE

Alain Collette, avocat,
Secrétaire et Directeur
général

Manon Tanguay, secré-
taire administrative
Chanthou Kiet, surnumé-
raire

SERVICES PROFESSIONNELS

Danielle Cousineau, T.M.,
Chargée de dossiers
scientifiques et Secrétaire
du Comité de discipline

Marie-France Gionet,
T.M., Coordonnatrice de
l'inspection profession-
nelle

France Lambert, T.M.,
Coordonnatrice du déve-
loppement professionnel

Josée Lefrançois, secré-
taire

COMPTABILITÉ

Lukasz Buczek, jusqu'en
octobre 2003, Technicien
comptable

Marc Rondeau, depuis
octobre 2003, Technicien
comptable

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec a pour principale fonction d'assurer la protection du public, notamment en contrôlant l'exercice de la profession par ses membres.

Les technologistes médicaux sont les professionnels qui effectuent, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre, dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- effectuer des prélèvements ;
- procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

Un permis peut être octroyé par l'Ordre à un candidat qui est détenteur d'un diplôme d'études collégiales décerné par le ministre de l'Éducation à la suite d'études complétées en Technologie de laboratoire médical/Technologie d'analyses biomédicales, dans un des dix cégeps offrant ce programme. L'Ordre émet aussi un permis de technologiste médical exerçant en cytopathologie aux détenteurs du DEC en Technologie de laboratoire médical/Technologie d'analyses biomédicales et de l'Attestation d'études collégiales en cytologie.

L'article 36q du Code des professions du Québec (L.R.Q., chapitre C-26) édicte que : « nul ne peut... utiliser le titre de «Technologiste Médical» ou de «Register Technologist», ni un titre ou une abréviation pouvant laisser croire qu'il l'est, ni l'abréviation «Tech. Med.» ou s'attribuer des initiales pouvant laisser croire qu'il l'est ou les initiales «T.M.» ou «R.T.» s'il n'est détenteur d'un permis valide à cette fin et s'il n'est inscrit au Tableau de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec ».

INFORMATIONS STATISTIQUES AU 31 MARS 2004

La cotisation annuelle doit être payée le ou avant le 1er avril de chaque année. L'adhésion au programme d'assurance responsabilité professionnelle, offert par l'Ordre, est obligatoire. En 2003-2004, la cotisation annuelle était de 202\$. En 2004-2005, elle sera de 205\$. La T.P.S. et la T.V.Q. s'appliquent à la cotisation.

De plus, pour être inscrits au Tableau, les membres doivent payer leur contribution au financement des dépenses de l'Office des professions du Québec.

L'abonnement au service d'information professionnelle est au coût de 30\$ (plus taxes). Les abonnés, tout comme les étudiants inscrits au registre, ne sont pas inscrits au Tableau.

INSCRITS AU TABLEAU

	03/04	02/03
Bas St-Laurent-Gaspésie	243	190
Saguenay- Lac St-Jean	131	119
Québec	581	466
Mauricie-Bois-Francs	204	151
Estrie	168	130
Montréal	1271	1136
Laurentides	259	212
Montréal	329	215
Ontario	127	117
Nord-Ouest/Nouveau Québec	122	117
Côte-Nord	64	59
Extérieur	21	19
Total:	3520	2931

DÉTENTEURS D'UN PERMIS

EXERÇANT EN CYTOPATHOLOGIE

UNIQUEMENT ET INSCRIT AU TABLEAU	40	9
----------------------------------	----	---

DÉTENTEURS D'UN PERMIS

TEMPORAIRE INSCRITS AU TABLEAU	5	2
--------------------------------	---	---

(Charte de la langue française)

RADIÉS DU TABLEAU POUR

NON-PAIEMENT DE LA

COTISATION	254	256
------------	-----	-----

ABONNÉS AU SERVICE D'INFORMATION	57	22
----------------------------------	----	----

INSCRITS AU REGISTRE DES ÉTUDIANTS	388	364
------------------------------------	-----	-----

ÉNONCÉ DE LA MISSION

L'Ordre regroupe les professionnels qui effectuent des prélèvements, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et qui posent tous les actes nécessaires pour en assurer la fiabilité.

Les procédures d'évaluation des demandes d'adhésion des candidats au titre de technologiste médical, d'inspection professionnelle et de discipline permettent de maintenir le niveau de compétence des membres et de s'assurer de leur probité. Compte tenu de son statut à titre réservé, l'Ordre doit offrir des services particuliers à ses membres afin de favoriser un intérêt soutenu à l'adhésion.

La protection du public est une responsabilité sociale. Elle implique qu'autant les employeurs que le public seront informés des situations qui peuvent nuire à la qualité des actes en technologie de laboratoire médical ainsi que des moyens pour les éviter.

En plus des interventions auprès de ses membres, l'Ordre se doit de faire les représentations nécessaires auprès des instances responsables, afin de développer et de maintenir des normes élevées en technologie médicale et de faire connaître la contribution possible de ses membres à l'amélioration des services offerts à la population.

L'Ordre protège le public en s'assurant de la qualité des actes posés par ses membres. Il vise à responsabiliser ses membres dans leur démarche d'amélioration continue.

L'Ordre développe des outils et des services d'information et de formation, qui visent à maintenir un niveau élevé de compétence des membres et qui favorisent leur ouverture face au développement de leur pratique professionnelle.

Dans un esprit de respect et de partenariat avec les autres professions, l'Ordre protège le public. La mission sera réalisée grâce à l'implication des technologistes médicaux et du personnel de l'Ordre.

RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE

2003-2004

9

Cette année fût consacrée à la poursuite des dossiers déjà amorcés en 2002-2003, entre autres : la mise en application des nouvelles dispositions du Code des professions, la reconnaissance d'une activité réservée en lien avec notre champ d'activité, la reconnaissance d'activités professionnelles dans le domaine de la cytopathologie et de l'anatomopathologie. Nous avons aussi entrepris une démarche de planification stratégique à laquelle se greffera, au cours de la prochaine année, un diagnostic organisationnel.

Je lève encore mon chapeau à toute cette grande équipe qui soutient, année après année, les réalisations de l'Ordre. En effet les représentants au Bureau des administrateurs et les membres des différents comités ont maintenu la ligne directrice de l'amélioration continue des services. Ils ont aussi su innover pour assurer le développement de la profession. Rien n'aurait été possible sans le soutien du personnel permanent du siège social.

Nous avons cette année, grâce aux membres du comité des normes, publié un document de règles normatives sur la qualité dans les laboratoires de biologie médicale. Cet outil sera pour les membres, en plus des autres règles normatives, la pierre d'assise en matière d'assurance de la qualité dans les laboratoires au Québec.

Malgré la présence d'une norme, d'une disposition réglementaire et d'une position officielle de l'Ordre concernant l'obligation du technologiste médical de signer les rapports qu'il émet, qu'il soit papier ou électronique, il semble difficile d'appliquer cette notion de base de protection du public auprès des promoteurs de systèmes informatiques pour le réseau de la santé. Nous rappelons donc à nos membres d'être vigilants et d'exiger que cette signature apparaisse lors de l'émission du résultat qui se retrouvera dans le dossier médical du client.

Plusieurs interventions en regard de la mise en application de la Loi modifiant le Code des professions et d'autres dispositions législatives dans le domaine de la santé ont requis notre attention. L'obligation pour les professionnels qui mélangent des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance, permettra à l'Ordre, entre autres, d'investir l'énergie nécessaire à l'encadrement de la profession dans les banques de sang. En ce sens, nous avons offert notre collaboration à un projet de formation continue réalisé par une équipe du SIIATH.

Nous avons conçu un projet de règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par des personnes autres que les technologistes médicaux. Ce règlement, qui confirmera la fin de la clause grand-père, tarde à être mis en vigueur. Il a franchi l'étape de la recommandation par l'Office des professions en décembre dernier. Ce dossier est à l'étape finale au Conseil exécutif.

Un règlement fut adopté en mai 2003 sur une activité de formation des technologistes médicaux pour répondre à l'obligation de l'Ordre

d'émettre une attestation pour l'administration de médicaments et d'autres substances. En parallèle, et en collaboration avec l'UQTR, nous avons mis sur pied un cours en pharmacologie, accessible sur une base provinciale et renouvelable pour quelques années.

Par ailleurs, les nouvelles dispositions ont un impact sur le programme de formation qui donne ouverture au permis de l'Ordre. Ainsi, certaines activités réservées doivent être intégrées au programme régulier. Le programme est déjà reconnu comme ayant une lourdeur académique importante. L'Ordre recommande que l'on revoie la problématique et ne recommande pas que les heures de cours complémentaires soient utilisés pour pallier le manque d'heures. Nous recommandons plutôt de regarder l'opportunité d'allonger la formation, avec une option universitaire, afin de répondre aux réalités d'aujourd'hui. Un forum sur la formation collégial est d'ailleurs attendu au printemps, nous comptons y présenter nos recommandations.

Nous poursuivons notre démarche afin que l'activité au cœur de notre champ de pratique soit encadrée par le système professionnel : « assurer la validité technique des résultats d'analyses à des fins diagnostiques ou thérapeutiques ». Nous avons rencontré plusieurs acteurs du milieu pour vérifier leur appréhension car, nous disait-on, un groupe s'opposait à cette démarche. Nous avons donc consulté, le Collège des médecins, l'Ordre des chimistes, l'Association des biologistes cliniques du Québec (ABCQ), l'Association des biologistes et microbiologistes. Nous avons déjà le support des associations médicales, sauf celui de l'Association des pathologistes. Tous nous ont accordé leur appui. Notre prochaine étape est donc de convaincre l'Office des professions de passer à l'étape de réglementer l'activité.

Dans la démarche pour reconnaître les activités réalisées par nos membres en cytopathologie et en anatomopathologie, nous avons procédé, avec la collaboration de l'Association des cytologistes du Québec (ACQ) à un sondage dans ces deux disciplines. A cause du grand nombre de professionnels qui ont répondu, nous sommes en mesure de confirmer l'évolution sur le plan provincial de la pratique des technologistes médicaux. Ainsi la description macroscopique est généralisée et atteint, dans certains centres, un degré de complexité nécessitant un encadrement. De même les activités réalisées par les cytologistes dépassent le cadre prévu de la gynécologie dite normale. Notre prochaine étape est de faire accepter et reconnaître cet avancement par l'Association des pathologistes du Québec dont les membres du conseil d'administration nient, pour l'instant, cette pratique. Notre volonté est de faire en sorte que ces activités à risque de préjudice soient reconnues et encadrées, et qu'une formation adéquate soit mise sur pied.

Nous suivons de près l'évolution du dossier en ce qui concerne un agrément potentiel des laboratoires au Québec. Le dossier, au dire des dirigeants de l'Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), n'est pas encore amorcé. Fort de notre expertise en inspection profession-

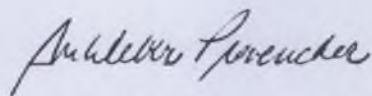
nelle, nous avons à plusieurs reprises offert notre collaboration au développement d'un tel programme. Nous voulons être présent dans l'étape de conception du projet et nous l'avons rappelé à la direction de l'INSPQ.

Nous avons aussi rencontré les nouveaux représentants du ministère de la Santé et des services sociaux en ce qui concerne le dossier des laboratoires. Nous attendons des développements quant à leur réel mandat et leurs objectifs.

À la demande de membres, les administrateurs du Bureau sont à étudier la pertinence d'élaborer un règlement pour encadrer la pratique de type « externat ». Il faut savoir que dans ce dossier, il faut au préalable établir les besoins en main d'œuvre. Il semble qu'en période estivale, hors des grands centres, et surtout en région, il est très difficile de recruter du personnel T.M. Certains cégeps ont confirmé la grande demande de finissants et le fait qu'ils épuisent rapidement leur liste de candidat en recherche d'emploi. Dans les prochains mois, nous allons confronter les données disponibles des différents cégeps concernant le nombre de finissants, celles du plan de la planification de la main d'œuvre du ministère de la Santé et les données disponibles dans quelques centres hospitaliers.

Comme annoncé, nous sommes à effectuer une planification stratégique. Cette démarche cible des constats sur lesquels tous devront se prononcer. En effet le dossier est à être finalisé et sera présenté dans le cadre du congrès 2004 à St-Jean-sur-le-Richelieu.

La force d'une profession repose sur l'implication des professionnels qui la composent et la volonté que ceux-ci investissent pour l'améliorer. Plusieurs avenues sont encore à développer ou à explorer afin de reconnaître tout le potentiel qui existe au sein de notre ordre professionnel.



M-Debbie Provencher, T.M.
Présidente

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2003-2004

BUREAU

Au cours de l'année 2003-2004, les membres du Bureau ont tenu quatre réunions régulières.

Lors de ces différentes réunions, ils ont procédé à l'adoption de plusieurs propositions, entre autres:

- ° Nomination de membres dans les différents comités et aux fonctions de l'Ordre ;
- ° Adoption du budget, de la planification annuelle et des résultats financiers ;
- ° Radiation des membres n'ayant pas acquitté le montant de la cotisation annuelle au moment prescrit et toute autres sommes dont ils sont redevables ;
- ° Adoption d'un projet de planification et de positionnement ;
- ° Adoption d'une proposition de hausse de la cotisation annuelle pour 2005-2006 ;
- ° Création d'un comité ad hoc sur la pratique avancée ;
- ° Adoption des règles normatives « La qualité dans les laboratoires de biologie médicale » ;
- ° Adoption d'un projet de formation en ligne en pharmacologie ;
- ° Adoption d'une position en vue de promouvoir l'accès de la profession au niveau universitaire ;
- ° Adoption d'une position concernant le projet de formation en cytologie après consultation du Comité de la formation ;
- ° Adhésion au service d'agrément des programmes de l'Association médicale canadienne ;
- ° Imposition de stages de perfectionnement à sept personnes avec limitation du droit de pratique ;
- ° Recommandation de la candidature de M. Laurent Bourque pour le prix Mérite du Conseil interprofessionnel du Québec .

COMITÉ ADMINISTRATIF

Au cours de ses 15 réunions, le Comité administratif a étudié divers dossiers et exercé ses activités de gestion régulière :

- ° Gestion financière de l'Ordre ;
 - ° Nominations dans les différents comités sous sa juridiction ainsi qu'aux différentes fonctions ;
 - ° Adoption des recommandations du Comité d'admission concernant la reconnaissance de l'équivalence de diplôme et l'émission de permis ;
 - ° Adoption des recommandations du Comité d'inspection professionnelle à la suite des visites d'inspection générale. Il y a eu quatre décisions approuvant 208 rapports ;
 - ° Approbation de l'image graphique du calendrier 2004 ;
 - ° Réponse à diverses consultations d'organismes gouvernementaux et non-gouvernementaux ;
 - ° Suivi des dossiers concernant :
 - ° la mise en application des modifications au Code des professions du Québec ;
 - ° la réserve de l'activité consistant à « assurer la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique » ;
 - ° la pratique avancée en pathologie et en cytopathologie ;
 - ° la révision de l'Attestation d'études collégiales en cytologie ;
 - ° la conception d'une formation adaptée aux besoins des personnes qui doivent compléter des activités de formation en vue de l'obtention d'un permis sur la base de l'équivalence de diplôme ;
 - ° Préparation et analyse des dossiers soumis au Bureau.
-

NOS INTERVENTIONS

MISE À JOUR DU SYSTÈME PROFESSIONNEL

Dans la foulée de la mise en application des nouvelles dispositions du Code des professions du Québec, l'Ordre a transmis plusieurs documents d'information aux établissements utilisant les services des technologistes médicaux. Nous avons aussi répondu à plusieurs appels demandant de l'information laquelle a aussi été transmise aux membres lors de rencontres dans les établissements, lors de l'assemblée annuelle 2003 et par des articles dans le bulletin le Sommaire.

Le Bureau a adopté un Règlement d'autorisation d'actes permettant aux étudiants et aux personnes qui doivent compléter leur formation en vue de l'obtention d'un permis sur la base de l'équivalence de diplôme, d'exercer les activités réservées dans le cadre de leur formation.

Les nouvelles dispositions du Code prévoient qu'il faut être membre de l'Ordre pour exercer les activités réservées. Afin d'assurer une transition harmonieuse entre les anciennes et les nouvelles dispositions du Code, le règlement permettra aux personnes qui ne sont pas éligibles à un permis de continuer à faire des prélèvements veineux à certaines conditions. Nous sommes en attente de la mise en vigueur du règlement.

Finalement, le Bureau a conclu un partenariat avec l'Université du Québec à Trois-rivières en vue de permettre aux technologistes médicaux de compléter la formation requise pour l'obtention de l'attestation exigée pour administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance. La formation a été donnée à deux reprises en mode traditionnel. Depuis janvier 2004, elle est accessible en ligne uniquement.

RÉSERVE D'UNE ACTIVITÉ

Dans le processus d'adoption des modifications au Code des professions, nous avons tenté en vain de faire reconnaître la réserve, en partage, de l'activité de validation technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique. Le deuxième rapport du Groupe Bernier contenait une suggestion à l'effet de créer une table de travail afin d'analyser davantage l'encadrement professionnel dans les laboratoires.

Nous avons poursuivi nos démarches auprès de nos partenaires en vue d'obtenir leur appui dans ce dossier. À ce jour, les associations de médecins et des biochimistes cliniques, ainsi que les ordres des médecins et des chimistes, nous ont fait part de leur appui.

PRATIQUE AVANCÉE

Nous avons poursuivi nos démarches en vue de faire reconnaître une pratique avancée en cytopathologie et en anatomopathologie. Nous avons créé un comité ad hoc ayant pour mandat de répertorier les activités réellement réalisées dans ces deux secteurs d'activités. Les travaux sont réalisés en partenariat avec l'Association des cytologistes du Québec. Le rapport final n'est pas encore disponible, mais les données préliminaires nous confirment dans notre démarche.

FORMATION EN SCIENCE TRANSFUSIONNELLE

À la demande du Secrétariat québécois du sang, nous avons analysé et lui avons transmis nos commentaires sur un projet de formation pour les technologistes médicaux exerçant en banque de sang. Il s'agit d'un cadre de formation continue que les établissements pourront utiliser comme référence pour assurer l'amélioration continue de la qualité des actes posés dans ce secteur d'activité.

FORMATION

Les nouvelles dispositions du Code des professions du Québec ont confirmé des activités qui doivent faire parti du curriculum de formation des technologistes médicaux. Nous avons demandé au ministère de l'Éducation de réviser le programme Technologie d'analyses biomédicales (140B.0) en regard des nouvelles dispositions du Code. Nous sommes toujours en attente de la décision finale du ministère sur la façon qu'il utilisera pour intégrer les nouveaux éléments dans un programme déjà lourd.

Nous avons rencontré les membres d'un sous-comité, mis en place par la Fédération des cégeps, pour évaluer la situation des programmes, dont le nôtre, qui éprouvent des difficultés avec la rigidité imposée par la réglementation sur l'enseignement collégial. Nous avons entre autres fait état de la pertinence d'évaluer l'allongement du programme dans un contexte de maillage universitaire.

Nous avons appuyé le projet de formation en cytogénétique. Nous avons participé à la révision du programme en cytologie et appuyé son approbation.

IMMIGRATION

Nous collaborons avec le Cégep de Rosemont dans le but de mettre en place un programme intensif pour des candidats immigrants qui doivent compléter des cours exigés en vue d'obtenir l'équivalence requise pour l'émission d'un permis.

ORDRES PROFESSIONNELS

Nous avons participé, avec des ordres professionnels du secteur de la santé, à l'organisation du cinquième colloque sur l'interdisciplinarité ayant pour thème «le maintien des compétences, un enjeu professionnel ».

CONSEIL INTERPROFESSIONNEL DU QUÉBEC

L'Ordre participe, en tant que membre, aux réunions du Conseil interprofessionnel du Québec qui regroupe les ordres professionnels. Nous participons aussi aux activités des différents forums et comités.

NOS ACTIVITÉS AVEC CERTAINS DE NOS PARTENAIRES

SOCIÉTÉ CANADIENNE DE SCIENCE DE LABORATOIRE MÉDICALE

Nous avons organisé, conjointement avec la Société un congrès canadien qui a eu lieu à Québec.

Les réunions du Conseil des présidents, qui regroupe le président de la Société canadienne et les présidents des sociétés ou ordres provinciaux de chacune des provinces, ont permis l'échange d'information notamment sur la pénurie de main d'œuvre annoncée, la place croissante des analyses hors laboratoire.

L'Ordre participe aussi aux comités canadiens des communications et de perfectionnement professionnel. Ces deux comités ont pour mandat de conseiller la Société et de suggérer des orientations nationales pour ces deux secteurs d'activités.

Madame Yolanda Choquette, T.M., nommée par l'Ordre, représente le Québec au sein du Comité de certification de la Société qui a entre autre pour mandat d'établir les standards nationaux de certification.

ASSOCIATION DES CYTOLOGISTES DU QUÉBEC

L'Association a collaborer avec l'Ordre dans le but de promouvoir l'adhésion des cytologistes à l'Ordre, de promouvoir le programme de formation en cytologie et d'étayer le dossier sur la pratique avancée.

ASSOCIATION MÉDICALE CANADIENNE

Nous participons aux visites d'agrément des programmes «Technologie de laboratoire médical/Techniques d'analyses biomédicales». Nous participons aussi à la visite d'agrément de l'école offrant le programme «Attestation d'études collégiales en Cytologie». À ce jour, l'Ordre avait un statut d'observateur. Le Bureau de l'Ordre a décidé d'adhérer à l'Association médicale canadienne. Ceci nous permettra de participer en tant que membre et de nous assurer que tous les éléments du programme sont l'objet de l'agrément.

NOS ACTIVITÉS PAR COMITÉ

SYNDIC

Syndic: Ghislain Perreault, T.M. jusqu'en janvier 2004
Daniel Boutin, T.M. depuis janvier 2004

Syndic adjoint : Daniel Boutin, T.M. , jusqu'en janvier 2004
Sylvain Marchand, T.M., depuis janvier 2004

- Plaintes reçues : 1
- Plaintes portées devant le Comité de discipline : 0
- Dossiers en cours : 0
- Différend soumis à la conciliation ou à l'arbitrage : Nil.

COMITÉ DE DISCIPLINE

Jean Pâquet, avocat, président
Marie Lemieux, T.M.
Jean Dufault, T.M.

Membre substitut :
Pierrette Taillefer, T.M. Jusqu'en mars 2004
Gisèle Ouellette Lavoie, T.M.

Secrétaire:
Danielle Cousineau, T.M.,

Les procédures concernant la plainte dont le jugement de culpabilité avait été prononcé l'année dernière se sont poursuivies. Le Comité a rendu la décision sur sanction dans cette cause. L'intimé a porté la cause en appel au Tribunal des professions. L'appel a été rejeté.

La sentence rendue est : radiation temporaire de trois mois avec publication de l'avis de la radiation, une amende globale de 1 500\$, plus les frais de publication de l'avis de radiation temporaire ainsi que les dépens, incluant les frais des notes sténographiques.

COMITÉ DE RÉVISION

Rennes Basquiat Edmond, T.M.
Louise Biron, T.M.
Maryse Nichols, T.M.

Représentants du public :

André Houle
Réjean Déry

Mandat:

Donner à toute personne qui le lui demande et qui a demandé au Syndic la tenue d'une enquête, un avis relativement à la décision du Syndic de ne pas porter une plainte.

Le Comité n'a pas reçu de demande.

COMITÉ DE LA FORMATION

Claudette Girard, T.M., présidente
Rennes Basquiat Edmond, T.M.

Représentantes de la Fédération des Cégeps
Suzanne Malo
Marie Rousseau

Représentant du ministre de l'Éducation
Jean-Pierre Fons

Mandat: Examiner, dans le respect des compétences respectives et complémentaires de l'Ordre, des établissements d'enseignement collégial et du ministre de l'Éducation, les questions relatives à la qualité de la formation des technologistes médicaux. La qualité de la formation s'entend de l'adéquation de la formation aux compétences professionnelles à acquérir pour l'exercice de la profession.

Le Comité a discuté de la mise à jour du programme en cytologie, du projet de formation en cytogénétique et d'un projet de formation pour les candidats qui doivent mettre à niveau leur formation dans le cadre de l'émission d'un permis sur la base de l'équivalence de diplôme.

Il a émis un avis au Bureau de l'Ordre à l'effet d'émettre un avis favorable au projet de formation en cytotechnologie, en veillant à suivre l'évolution de la profession. En effet, plusieurs commentaires sont émis par des intervenants du milieu à l'effet que la durée du programme devrait être allongée. Les limites imposées par la réglementation en matière d'éducation ne permettent pas un allongement de la formation et il n'y a pas d'outil objectif pour évaluer si la durée du programme est insuffisante.

ADMISSION

Brigitte Chevrier, T.M., Présidente
Étienne Caron, T.M.
Serge Comtois, T.M.
Gisèle Ouellette Lavoie, T.M.
Isabelle Rioux, T.M.

Le mandat est d'étudier les demandes de reconnaissance d'équivalence de diplôme et les demandes de réinscription au Tableau qui doivent être évaluées selon le Règlement sur les stages de perfectionnement. Il transmet ses recommandations au Comité administratif ou au Bureau selon le cas. Le Comité a tenu 4 réunions

Au cours de l'année 2003-2004, 822 demandes d'émission de permis, de réinscription au Tableau après une absence d'inscription de plus de cinq ans ou d'équivalence de diplôme ont été étudiées par l'Ordre. Soixante demandes d'émission de permis ou d'équivalence de diplôme ont été rejetées. Sept recommandations de stage de perfectionnement avec limitation de pratique, ont été soumises au Bureau.

Émission de permis : 556

Émission de permis en cytopathologie : 134

Émission de permis temporaire selon la Charte de la langue française : 5

INSPECTION PROFESSIONNELLE

INSPECTION PROFESSIONNELLE

Claire Papillon, T.M., Présidente
Lise Couture, T.M., Secrétaire
Diane Gingras, T.M.
Ludger Lambert, T.M.
Micheline Sylvain, T.M.

Mandat :

Le mandat du Comité d'inspection professionnelle est de surveiller l'exercice de la profession par les membres de l'Ordre, suivant un programme déterminé. C'est un mécanisme de prévention dont le but est d'assurer la protection du public en informant et en supportant le membre dans sa pratique quotidienne. C'est un moyen privilégié pour le sensibiliser à l'importance de son rôle et de ses responsabilités en tant que professionnel.

Inspecteurs et enquêteurs :

Lucie Blanchette, T.M.
Élaine Boivin, T.M.
Louise Boileau, T.M.
Steeve Bouchard, T.M.
Guylaine Bouliane, T.M.
Suzanne Brousseau, T.M.
Lise Couture, T.M.
Céline Gauvin, T.M.
Diane Gingras, T.M.
Marie-France Gionet, T.M.
Ludger Lambert, T.M.
Kim Muckle, T.M.
Claire Papillon, T.M.
Micheline Sylvain, T.M.
Pierrette Taillefer, T.M.
Régina Zver, T.M.

Inspecteurs :

Doreen Enright, T.M.
Claudette Girard, T.M.

La philosophie d'inspection professionnelle de l'Ordre est la suivante :

«La technologie médicale est un travail d'équipe, mais chaque technologiste médical est responsable et autonome dans l'accomplissement de sa tâche».

Le Comité s'est réuni à 6 reprises totalisant 8 jours de réunion. Une réunion regroupant le Comité ainsi que tous les inspecteurs a également eu lieu en septembre 2003. En plus de fournir de l'information et un appui professionnel aux technologistes médicaux, la pratique professionnelle de 404 membres a été vérifiée dans 30 établissements.

Les recommandations émises aux membres sont basées sur les Normes de la pratique du technologiste médical, les règles normatives adoptées par l'Ordre, les normes émises par d'autres organismes et adoptées par l'Ordre, le Code de déontologie des technologistes médicaux ainsi que les règlements de l'Ordre. Les principales recommandations concernent les thèmes suivants :

- Prélèvements et spécimens
- Analyses hors laboratoire
- Équipements et réactifs
- Techniques et protocoles
- Contrôle de la qualité
- Informatisation
- Rapports et dossiers
- Santé et sécurité
- Formation et relations avec les collègues

Dans le cadre de son programme de surveillance générale, le Comité a noté que les programmes informatisés des laboratoires, autres que cytologie et banque de sang, ne sont pas conçus pour permettre aux technologistes médicaux de signer les rapports qu'ils émettent. Cette tendance se généralise de plus en plus et contrevient à la réglementation de l'Ordre.

En 2003-2004, le Comité a poursuivi l'évaluation du projet pilote pour la vérification à distance de la pratique.

En 2004-2005, il y aura vérification de la pratique générale d'environ 400 technologistes médicaux exerçant tant dans des établissements privés que publics.

NORMES DE LA PRATIQUE

Ross Thuot, T.M., Président
Louise Beauséjour, T.M., Secrétaire
Mance L. Bérard, T.M. (jusqu'en mars)
Shirley Callaghan, T.M. (jusqu'en janvier)
Suzanne Deschênes Dion, T.M.
Danielle Cousineau, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

Sous-Comité en microbiologie
Lise Couture T.M.,
Dr Jocelyn Delorme, médecin microbiologiste et infectiologue
Manon Leblanc T.M.
Luc Massicotte M.Sc.
Ross Thuot T.M.
Danielle Cousineau, T.M., Chargée de dossiers scientifiques

Mandat :

Concevoir, rédiger, valider, codifier et diffuser des normes de pratique et des règles normatives en biologie médicale. En collaboration avec le Comité d'inspection professionnelle et le Comité de développement professionnel établir les besoins et les priorités pour l'élaboration et la mise à jour de règles normatives. Recueillir toute l'information concernant les règles de pratiques reconnues en technologie médicale afin de demeurer à la fine pointe de la technologie et des exigences réglementaires.

Le Comité des normes a tenu 6 réunions et 16 séances de travail téléphoniques. Il a complété la rédaction, validé et recommandé pour adoption les règles normatives *La qualité dans les laboratoires de biologie médicale*.

Le Sous-Comité en microbiologie a tenu 3 réunions. Il a effectué la recherche de documentation et a débuté la conception et la rédaction de règles normatives en microbiologie.

En 2004-2005, le Comité, en plus de collaborer avec les autres comités et de répondre aux questions des membres, prévoit élaborer un processus de production et un guide de procédure concernant les activités liées à la production des normes. Il prévoit aussi la révision et la mise à jour des Normes de pratique du technologiste médical et des règles normatives en fonction des récents amendements au Code des professions du Québec. Il débutera la mise à jour des règles normatives sur les ponctions veineuses.

Le Sous-Comité en microbiologie prévoit poursuivre l'élaboration des règles normatives en microbiologie.

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Arleen Jacques, T.M., présidente
Jacqueline Bazinet, T.M.
Lucie Genest, T.M.
Stéphane Lemire, T.M.
Doris Levasseur, T.M., secrétaire

Mandat :

Planifier et organiser des activités de mise à jour, de recyclage et de perfectionnement en technologie de laboratoire médical, selon les besoins identifiés dans les régions, en tenant compte des exigences présentes et futures générées par l'évolution de la pratique.

Le Comité a tenu 5 réunions au cours de la dernière année. Quatre journées scientifiques ont été organisées. Des cours de courtes durée ont eu lieu. Des cours par correspondance ont été offerts à deux reprises.

Les ententes avec les professeurs du Southern Alberta Institute of Technology étant échues, le Comité a dû planifier la conception de nouvelle version, en français, des cours par correspondance. Des mandats ont été confiés à différents professeurs de cégep qui ont produit notre nouvelle banque de cours par correspondance. Pour ce faire, nous avons reçu un support financier de la Société canadienne de science de laboratoire médical.

Dans le cadre de la mise en application des modifications aux Code des professions, le Comité a planifié la mise en place de la formation qui est requise pour l'émission d'une attestation pour administrer des médicaments et d'autres substances sur ordonnance. Le cours en pharmacologie, offert en partenariat avec l'Université du Québec à Trois-Rivières, a été donné sous le mode traditionnel à deux reprises. Depuis janvier 2004, il est accessible sur Internet, 3 sessions par année. Il y a eu 152 participants.

Il y a eu 494 participants aux activités de développement professionnel de l'Ordre, excluant le congrès annuel qui est aussi une activité de perfectionnement et le cours en pharmacologie. Les journées scientifiques sont généralement disponibles sur vidéocassettes pour achat.

Le comité voit aussi, selon les ressources disponibles, à répondre aux demandes ponctuelles. Il est à noter que l'Ordre offre un support financier, moyennant certaines conditions, pour l'organisation et la tenue d'activités de formation par les membres, principalement en région.

CONGRÈS

CONGRÈS

Mandat :

Concevoir, planifier et organiser le congrès annuel lequel est une activité de formation continue.

Congrès 2003 (Québec)

D'est en Oest ensemble on progresse – Innovation, Communication, Expertise

Comité conjoint

Daniel Boutin, T.M., Président

Shirley Callaghan, T.M.

Annie Morneau, T.M.

Ofelia Ribeiro, T.M.

Christian Tessier, T.M.

Ross Thuot, T.M.

L'Ordre a conclu une entente avec la Société canadienne de science de laboratoire médical à l'effet de tenir un congrès conjoint au Centre des congrès de Québec. Le congrès 2003 a eu lieu du 7 au 11 juin 2003 au Centre des congrès à Québec. Le programme était constitué de conférences et d'ateliers abordant des sujets autant généraux que scientifiques, d'une exposition de produits, services et informations liés à la profession, d'activités sociales. Finalement, mentionnons que l'assemblée annuelle est tenue pendant le congrès annuel. Il y a eu une circulation de près de 1000 personnes.

Congrès 2004 (St-Jean-sur-Richelieu)

Multi-Fonctions, Une seule profession!

Comité

Anne-Marie Bouchard, T.M.

Patrick Cantin, T.M., président

Louise Clouatre, T.M.

France Desautels, T.M.

Francine Lanciault Lun, T.M.

Louise B. Lussier, T.M.

Congrès 2005 (Rimouski)

Notre plan de carrière : la santé, un défi à relever

Yolaïne Hodgson, T.M., Présidente

Lyne Desgagné, T.M.

Liette Hachey, T.M.

Isabelle Rioux, T.M.

COMMUNICATIONS

COMMUNICATIONS

Patrick Cantin, T.M., Président
 Diane Castonguay, T.M.
 Yolaine Hodgson, T.M.
 Alain Collette, avocat

Mandat :

Concevoir, planifier, organiser les activités de promotion de l'Ordre et agir en tant que groupe-ressource auprès des comités pour la production et la réalisation de matériel promotionnel et d'information. Le Comité gère les publications «Sommaire» et «Sommaire scientifique».

Le Comité a tenu une réunion et a géré en ligne certains dossiers. Il a coordonné les rencontres des étudiants de première année en «Technologie de laboratoire médical /Technologie d'analyses biomédicales» dans le cadre du cours «Introduction à la profession». À ce titre, le document d'information sur le système professionnel et la profession qui est distribué aux étudiants de première année et aux professeurs a été mis à jour pour tenir compte des nouvelles dispositions du Code des professions. Un calendrier et un tapis à souris ont été produits et diffusés.

Il a géré le «Prix Reconnaissance». Le lauréat 2003 est Mme Claire Beaupré, T.M. qui exerce au CHUM pavillon Notre-Dame.

Des dix cégeps offrant le programme T.L.M., neuf ont soumis des candidatures pour le «Prix-étudiant en Technologie de laboratoire médical» 2003. Les lauréats sont :

Marilyne Simard, T.M., Cégep de Chicoutimi
 Shiao-Lan Pan T.M., Cégep Dawson
 Joanie Delarosbil, T.M., Cégep de Rimouski
 Mélanie Michaud, T.M., Cégep de Rosemont
 Claudia Cameron, Cégep de Sherbrooke
 Mélanie Bouchard, T.M., Cégep de Saint-Hyacinthe
 Myriam Renaud, T.M., Cégep de Saint-Jean-sur-Richelieu
 Julie Charette, T.M., Cégep de Saint-Jérôme
 Andrée Auger, T.M., Cégep de Sainte-Foy

RAPPORT DU VÉRIFICATEUR

Aux membres de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec

J'ai vérifié le bilan de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2004 et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de l'Ordre. Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en me fondant sur ma vérification.

Ma vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

A mon avis, ces états financiers, donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de l'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec au 31 mars 2004 ainsi que les résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes généralement reconnus du Canada.

Yvonne Allard, comptable agréée inc.

Montréal, le 19 avril 2004

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	\$ 2004	\$ 2003
PRODUITS		
Cotisations des membres et abonnements	758 679	585 654
Récupérations pour services	9 775	8 962
Développement professionnel	100 721	83 447
Congrès	17 321	67 280
Publicité	7 650	8 770
Intérêts	10 970	7 811
Gain à la réalisation de placements	-	4 071
Communication	278	447
Assurance responsabilité professionnelle	42 181	35 303
	947 575	801 745

CHARGES		
Admission	9 375	5 005
Inspection professionnelle	45 614	51 450
Syndic et discipline	3 684	17 567
Normes de pratique professionnelle	26 857	27 070
Comité de la formation	694	174
Développement professionnel	59 867	59 447
Congrès	2 817	63 691
Communication	60 434	44 887
Administration	655 875	534 101
Assurance responsabilité professionnelle	42 181	35 303
	907 398	838 695

EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS	40 177	(36 950)
---	---------------	-----------------

Les frais qui suivent sont inclus dans le poste administration:

Amortissement des immobilisations	11 973	16 118
Frais de banque	1 675	1 502

Voir les notes afférentes aux états financiers.

Voir les notes afférentes aux états financiers.

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	NON AFFECTÉS	INVESTIS EN IMMOBILISATIONS	TOTAL 2004	TOTAL 2003
	\$	\$	\$	\$
Solde au début	25 584	39 076	64 660	101 610
Excédent (Insuffisance)				
des produit	52 150	(11 973)	40 177	(36 950)
Nouvelles immobilisations	(10 749)	10 749	-	-
Solde à la fin	66 985	37 852	104 837	64 660

Voir les notes afférentes aux états financiers.

BILAN

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
ACTIF	\$	\$
À COURT TERME		
Encaisse	491 367	325 275
Placements (note 3)	246 812	119 035
Débiteurs	19 121	14 366
Frais payés d'avance	31 840	25 993
	789 140	484 669
PLACEMENTS (note 3)	-	75 000
IMMOBILISATIONS (note 4)	37 852	39 076
	826 992	598 745
PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	193 528	123 845
Revenus reportés	528 627	410 240
	722 155	534 085
ACTIFS NETS		
Non affectés	66 985	25 584
Investis en immobilisations	37 852	39 076
	104 837	64 660
	826 992	598 745

Voir les notes afférentes aux états financiers.

AU NOM DU BUREAU DES ADMINISTRATEURS

Richard Chan
administrateur

André L. Lavoie
administrateur

FLUX DE TRÉSORERIE

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION	\$ 2004	\$ 2003
Excédent des produits sur les charges(Insuffisance)	40 177	(36 950)
Ajouts des imputations de l'exploitation ne nécessitant pas de mouvements de liquidités:		
Perte à la réalisation d'immobilisations	67	-
Amortissement des immobilisations	11 973	16 118
Fonds de roulement autogénérés (absorbés)	52 217	(20 832)
Variation nette des éléments hors caisse		
du fonds de roulement (note 7)	177 468	141 514
Flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation	229 685	120 682
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Titres négociables, échéant après 3 mois	-	-
Acquisition d'immobilisations	(10 816)	(4 779)
Flux de trésorerie utilisés pour des activités d'investissement	(10 816)	(4 779)
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DES LIQUIDITÉS	218 869	115 903
LIQUIDITÉS AU DÉBUT DE L'EXERCICE	444 310	328 407
LIQUIDITÉS À LA FIN DE L'EXERCICE	663 179	444 310

Voir les notes afférentes aux états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

1. STATUT

L'Ordre, qui en est un à titre réservé, a été constitué en vertu du Code des professions du Québec. L'Ordre n'est pas assujéti à l'impôt sur le revenu.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers de l'Ordre sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. À cette fin, la direction de l'Ordre doit faire des estimations et les résultats réels peuvent différer des estimations.

Placements temporaires

Les placements sont comptabilisés au prix coûtant. Toute baisse permanente est comptabilisée dès que connue.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au prix coûtant et sont amorties en fonction de leur durée probable d'utilisation selon la méthode de l'amortissement linéaire aux taux annuels suivants:

	Taux
Équipement informatique	20%
Mobilier et équipement	10%
Logiciels	20%

Comptabilisation des produits

L'Ordre applique la méthode du report pour comptabiliser les cotisations. Selon cette méthode, les cotisations affectées à des charges d'exercices futurs sont reportées et constatées à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles elles sont affectées. Les cotisations non affectées sont constatées à titre de produits lorsqu'elles sont reçues ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Flux de trésorerie

Les liquidités sont composées de l'encaisse et des titres négociables dont l'échéance n'excède pas trois mois.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

3. ENCAISSE ET TITRE NÉGOCIABLES

	Coût \$	Valeur Marchande \$	Rendement Réal %
Encaisse	491 367	491 367	
Bons du trésor et acceptations bancaires échéant d'ici 3 mois	171 812	171 841	1,80%
Titres négociables, échéant en décembre 2004	75 000	75 459	4,25 %
	738 179	738 667	

4. IMMOBILISATIONS

	Prix coûtant \$	Amortissement cumulé \$	2004 Montant NET \$	2003 Montant NET \$
Équipement informatique	25 683	13 270	12 413	17 889
Mobilier et équipement	22 526	5 536	16 990	9 094
Logiciels	17 125	8 676	8 449	12 093
	65 334	27 482	37 852	39 076

5. ENGAGEMENTS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-EXPLOITATION

Aux termes de contrats de location-exploitation, pour la location d'un local et d'équipement de bureau, l'Ordre s'est engagé à payer les loyers annuels minimaux suivants:

2005	37 013
2006	37 013
2007	37 013
2008	9 253
	120 292 \$

6. AUTRES ENGAGEMENTS

L'Ordre participe avec d'autres ordres professionnels de la santé à l'organisation de colloques sur le thème de l'interdisciplinarité. Les surplus réalisés lors de colloques ont été ré-investis pour l'organisation de colloques subséquents. Tout déficit, s'il en est, résultant de ces colloques, en sus des surplus réalisés, sera partagé entre les ordres participants.

7. FLUX DE TRÉSORERIE

La variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement:

	\$ 2004	\$ 2003
Débiteurs	(4 755)	558
Frais payés d'avance	(5 847)	8402
Créditeurs et frais courus	69 683	40 088
Revenus reportés	118 387	92 466
	177 468	141 514

8. INSTRUMENTS FINANCIERS

Gestion du risque de crédit

De l'avis de la direction, l'Ordre n'est pas exposé à un risque important de crédit. De plus, l'Ordre limite le risque auquel il est exposé par ses placements en ne faisant affaire qu'avec des institutions reconnues.

Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur de l'encaisse, des placements temporaires, des débiteurs, des frais payés d'avance, des créditeurs et des revenus reportés est égale à leur valeur comptable en raison des échéances à court terme de ces éléments.

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	€ 2004	€ 2003
ADMISSION		
Bureau et affranchissement	7 416	2 918
Dépenses de comité	1 959	2 087
	9 375	5 005
INSPECTION PROFESSIONNELLE		
Bureau et affranchissement	836	3 370
Membres du comité	3 475	2 503
Dépenses de réalisation:		
Honoraires des inspecteurs	20 845	28 583
Déplacements et séjours	20 458	16 994
	45 614	51 450
SYNDIC ET DISCIPLINE		
Bureau et affranchissement	93	1 639
Dépenses de comité	3	1 882
Honoraires légaux	3 588	14 046
	3 684	17 567

NORMES DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE

	\$ 2004	\$ 2003
Bureau et affranchissement	3 714	1 567
Membres du comité	2 843	7 449
Publications	18 548	15 888
Cotisations	1 752	2 166
	26 857	27 070

COMITÉ DE LA FORMATION

Bureau et affranchissement	13	14
Membres du comité	681	160
	694	174

DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Bureau et affranchissement	9 774	7 191
Publications	18 370	9 210
Membres du comité	2 709	3 202
Dépenses de réalisation:		
Honoraires de formation	15 962	20 507
Déplacements et séjours	3 921	10 209
Vidéo, locaux et services	8 722	8 581
Redevances	409	547
	59 867	59 447

CHARGES PAR ACTIVITÉ

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2004

	2004	2003
CONGRÈS	\$	\$
Bureau et affranchissement	463	3 782
Publications	400	11 629
Membres du comité	1 954	6 300
Dépenses de réalisation:		
Conférenciers	-	8 143
Kiosques	-	1 400
Locaux	-	7 313
Activités sociales	-	25 124
	2 817	63 691
COMMUNICATION		
Bureau et affranchissement	14 345	12 692
Imprimerie	35 907	29 871
Dépenses de comité	896	400
Dépenses de réalisation	9 286	1 924
	60 434	44 887

ADMINISTRATION	\$ 2004	\$ 2003
Salaires et charges sociales	390 204	347 023
Frais de bureau	12 075	7 865
Affranchissement	12 732	7 178
Téléphone	7 841	7 524
Impression	14 813	11 101
Informatique	10 682	14 639
Loyer	38 384	35 472
Location et entretien d'équipement	2 256	2 540
Cotisations	12 126	11 333
Mauvaises créances	5 463	2 171
Déplacements:		
Permanents	3 620	2 239
Bureau des administrateurs	43 420	35 731
Comité administratif	11 451	9 245
Assurances	2 510	2 457
Taxes	8 649	8 273
Entretien	4 859	5 243
Honoraires professionnels	31 630	3 378
Services extérieurs	6 542	-
Frais de banque	1 675	1 502
Amortissement	11 973	16 118
Projet spécial - UQTR	10 000	-
Articles corporatifs	6 450	-
Autres	6 453	3 069
Perte à la réalisation d'immobilisations	67	-
	655 875	534 101

" À compter de cette année, le Tableau des membres est diffusé en utilisant un autre moyen de communication."

Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec
1150, boul. St-Joseph Est, bureau 300
Montréal (Québec) H2J 1L5
Tél. : (514)527-9811 ou 1(800)567-7763
Télec. : (514)527-7314
Optmq@qc.aira.com
www.optmq.org

